

Monsieur le Directeur Académique
DSDEN de l'Hérault

Objet : Faits de violence et droit de retrait à l'école Riquet-Renan

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes très préoccupés par la situation de l'école Riquet-Renan à Béziers, ainsi que par le comportement de différents acteurs suite à l'application du droit de retrait.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler les principaux faits qui témoignent d'une importante détérioration du climat autour de cette école ces derniers mois :

- Fin janvier, un enseignant a été agressé par un élève de CM2, puis plusieurs enseignants de l'école ont subi des menaces de mort de la part de son père et de son grand frère (ce dernier tentant de s'introduire par la force dans l'école). Tous les faits ont été signalés à l'IEN et au CHSCT, plusieurs actions ont été menées sans parvenir à vraiment régler le problème, jusqu'à la convocation du père par l'IEN fin mars et l'exclusion définitive de l'élève concerné ;
- Jeudi 5 avril, un autre père d'élève a proféré de graves menaces à l'encontre d'un enseignant de l'école (menaces de l'attendre à la sortie, de le frapper et de le tuer). Face à la cohésion de l'équipe et des autres parents d'élèves présents, il est parti mais a continué à rôder autour de l'école et à surveiller les sorties. L'enseignant menacé a finalement été contraint de se faire raccompagner à son domicile par les forces de l'ordre, caché à l'arrière d'une voiture de police.
- Lundi 9 avril à 12h, cet individu est revenu avec un compère. Il s'est de nouveau montré très agressif, proférant des menaces à l'encontre de l'enseignant concerné puis de toute l'équipe enseignante, en indiquant très clairement qu'il reviendrait appliquer ses menaces.

Ces faits sont inquiétants, ils créent un climat permanent d'angoisse et d'insécurité dans l'école, que subissent les personnels, les élèves et les autres parents. Nous souhaitons que vous en preniez bien toute la mesure, ce type de faits ne doit jamais être banalisé ou minimisé. Le CHSCT a été alerté, il doit pouvoir traiter les problèmes à chaud et non pas être mis à l'écart de leur gestion.

D'autre part, si l'Éducation Nationale ne peut effectivement pas tout maîtriser, elle a au moins le devoir d'adopter un soutien sans faille aux enseignants qui sont en première ligne pour affronter les situations difficiles au quotidien. Or, si le soutien proposé initialement ne fait aucun doute, il s'est transformé en opposition lorsque l'équipe a exercé légitimement son droit de retrait...

En effet, suite aux faits mentionnés ci-dessus, l'équipe enseignante qui avait déjà alerté à plusieurs reprises des menaces qui pèsent sur sa sécurité, a exercé son droit de retrait l'après-midi. En amont, l'avis de délégués du CHSCT a été sollicité, l'IEN de nouveau informée et la police prévenue. Dans pareil cas, l'exercice du droit de retrait est totalement justifié par un danger grave et imminent (décret n°82-453).

Cette décision est validée par les antécédents du père. Elle est renforcée par le fait qu'il est effectivement revenu en début d'après-midi, arrachant violemment des affiches et effrayant plusieurs enfants qui attendaient l'heure d'ouverture. Elle est enfin totalement soutenue par les parents d'élèves, choqués par les faits de violence dans et aux abords de l'école.

C'est là que l'attitude de l'administration a été choquante :

- LIEN et l'équipe de circonscription, dont le soutien était jusqu'ici reconnu par tous, ont exercé des pressions inadmissibles sur les enseignants pour les empêcher d'exercer leur droit de retrait ;
- Le CHSCT n'a jamais été informé des événements par l'administration ni associé aux suites, alors qu'il est justement là pour traiter ce type de problème ;
- Les enseignants de l'école ont été « convoqués » oralement à une réunion le soir même, à laquelle participait le conseiller de prévention. Celui-ci a tenu des propos scandaleux : minimisation de la gravité des faits, longue mise en cause des enseignants, menace de sanctions...

Les enseignants, déjà ébranlés par des événements graves et répétés, ont subi des propos infantilisants et très durs de la part d'une administration censée les soutenir : c'est la double peine ! D'aucuns pourraient y voir une façon de se dédouaner des manques (et des responsabilités) sur l'équipe...

Nous tenons au contraire à souligner le professionnalisme et le sang-froid des enseignants, qui ont en permanence cherché l'apaisement pour désamorcer des situations explosives, de manière à protéger les élèves présents dans l'école lors des faits.

Le droit de retrait a été exercé dans les règles, avec la préoccupation constante d'assurer la sécurité des élèves : leur éviter d'assister et/ou de subir une agression, les maintenir en sécurité chez eux en contactant individuellement tous les parents de l'école, garder en sécurité les élèves présents sur le temps méridien jusqu'à l'arrivée de leurs parents, ouvrir le portail à l'heure habituelle sous surveillance policière pour accueillir les élèves dont les familles n'ont pas pu être contactées etc.

Pour cette école et pour toutes les situations similaires, nous vous demandons de :

- Confirmer qu'aucune sanction ne sera prise à l'encontre des enseignants qui ont exercé leur droit de retrait pour se mettre en sécurité et protéger leurs élèves. Dans le cas contraire, nous ne manquerions pas de réagir très vigoureusement ;
- Faire cesser les pressions de l'administration sur les équipes lorsqu'elles subissent de tels faits ;
- Renforcer le travail avec les communes pour sécuriser les bâtiments scolaires, notamment lorsque les équipes signalent des dysfonctionnements via le Registre de Santé et Sécurité au Travail ;
- Faire appliquer le décret n°82-453 : la présence effective du Registre de Santé et Sécurité au Travail dans chaque école est de votre responsabilité, ce n'est pas appliqué ;
- Systématiquement informer le CHSCT des événements violents et l'associer aux réponses apportées, sans forcément attendre la réunion suivante lorsqu'un traitement rapide est nécessaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, que nos demandes sont motivées par notre attachement à un Service Public d'Éducation de qualité.

Magali KORDJANI,
co-secrétaire du SNUipp-FSU 34



Julien FRAYSSINHES,
pour SUD Éducation 34

